



Date limite retour dossier : 29/03/2019

(ATTENTION : les pièces manquantes ne seront pas réclamées.
Les dossiers incomplets ou hors délai seront classés sans suite et
la demande d'inscription ne sera pas retenue)

Formulaire d'inscription
2018-2019

A. Choix session de formation

A renvoyer au service organisateur : Ligue du Grand Est de
Roller Sports : gwendoline.dasso@roller-grand-est.fr
Et par courrier : Gwendoline DASSO
5 Rue chanzy – 51500 VILLE-EN-SELVE

Dimanche 14 Avril 2019 à Troyes de 9h30 à 16h30

B. Identité du candidat

Monsieur

Madame

Mademoiselle

NOM : _____ *Nom de jeune fille :* _____

Prénom(s) : _____ *Nationalité :* _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. personnel : _____ Portable : _____

Courriel (*écrire très lisiblement*): _____ @ _____

C. Situation à l'entrée en formation Soy Luna

1- Exigences préalables

Je suis licencié « FFRS »

Nom du club : _____

N° licence : _____

Je suis éducateur diplômé (diplôme fédéral ou professionnel
roller)

Date d'obtention : ____/____/____

Type de diplôme : _____

Joindre obligatoirement une copie de licence de l'année en cours

Récapitulatif des documents à joindre
Obligatoirement au dossier d'inscription

Documents obligatoires

Copie licence FFRS de l'année en cours.

Règlement Financier à effectuer

1 chèque d'un montant de **35,50 €** (*frais administratifs, formation et examen*)

Je, soussigné(e),

déclare sur l'honneur:

- avoir pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation et des règles de pratique du roller ou skateboard en vigueur¹.
- que les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables.

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1,313-3,433-19,441-1 et 441-7 du code pénal).

Fait à

Le

Signature du candidat

NOMS, Prénoms et Signatures des parents ou du représentant légal

*(Uniquement pour les personnes mineures
le jour de l'inscription)*

Pour valoir ce que de droit

ATTENTION !

DEPOSEZ VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION EN RESPECTANT LA DATE LIMITE DE RETOUR. LES DOSSIERS INCOMPLETS, RENSEIGNES DE MANIERE INSUFFISANTE OU ENVOYES APRES LA DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS NE SERONT NI ENREGISTRES, NI INSTRUITS

¹ Le port du casque et des protections sont obligatoires dans certaines disciplines « Roller Sports » et dans certaines structures associatives, communales ou privées (se référer aux règlements des disciplines « Roller Sports » ou règlement intérieur de la structure pour plus de précisions). Ces préconisations sont fortement recommandées par la FFRS quel que soit l'environnement Roller.